



Nos salaires ne peuvent plus attendre !

+ 1,18 % EN JANVIER, + 2,41 % EN JUIN : EN SIX MOIS, LE SMIC EST PASSÉ DE 1 801,77 € À 1 866,97 € DU FAIT DE L'INFLATION.

ET LE POINT D'INDICE DES FONCTIONNAIRES ? RIEN ! RÉSULTAT :

- fonte du pouvoir d'achat des fonctionnaires de 28,6 % depuis 2000 ;
- 862 000 agent-es sous le Smic – deux fois plus que fin 2025.

Sans arriver à compenser le décrochage des rémunérations dans la fonction publique, la part des primes dans la rémunération a triplé depuis les années quatre-vingt... Mais les primes ne remplaceront jamais le salaire :

- elles sont opaques, aléatoires, discriminantes ;
- elles ne sont pas intégrées dans le calcul des pensions ;
- elles sont sources de clientélisme...

SEULE SOLUTION : AUGMENTER LES SALAIRES MAINTENANT !

« PAS LES MOYENS » ?

Une augmentation de 1 % du point d'indice représenterait un coût 2 milliards d'euros de dépense publique... Mais les partisan-es du gel font l'impasse sur les recettes : entre 1,2 et 1,4 milliard d'euros supplémentaires pour une même augmentation.

En réalité, le débat est ailleurs : un budget est un choix politique. Ceux qui refusent les augmentations ne trouvent rien à redire aux 211 milliards d'aides publiques annuelles aux entreprises sans condition ni contrepartie.

Et vous, combien avez-vous perdu ?



Faites le calcul avec le simulateur CGT (medias.cgt.fr/simfp/)

Pour de vraies augmentations immédiates, toutes et tous en grève et manifestations le 29 septembre.

Du 3 au 10 décembre, pour gagner, je vote et fais voter CGT aux élections professionnelles dans la fonction publique



En savoir plus sur les élections

jevote.cgt.fr

La CGT Fonction publique revendique :



la revalorisation immédiate de la valeur du point d'indice (minimum 10 %) ;



l'indexation automatique du point d'indice sur les prix ;



un plan de rattrapage salarial pour compenser les pertes accumulées depuis des années ;



des actions fortes pour l'égalité professionnelle (salaires, carrières...) ;



l'abrogation des dispositifs de rémunération au mérite ou à la performance ;



l'intégration des primes et complément salariale dans le traitement indiciaire ;



une revalorisation des grilles indiciaires pour une meilleure prise en compte des qualifications – en particulier dans les métiers à prédominance féminine ;



un minimum de traitement à 2 200 euros bruts par mois.

du 3 au 10 décembre 2026



JE



pour nos missions



pour nos salaires

VO



TE



pour nos conditions de travail



pour nos services publics

CGT



pour l'égalité femme/homme



pour nos retraites !

aux élections professionnelles dans la fonction publique



Pour en savoir plus
sur ces élections
jevote.cgt.fr